



Inventaire des biens suite au divorce

Par **Manart**, le **28/08/2013** à **12:54**

Je suis actuellement en cours de divorce, suite au premier jugement mon épouse a la jouissance de la propriété mais je souhaiterais répertorier les biens dans la maison afin qu'elle ne puisse pas s'en séparer sans m'en informer.

Quelle démarche dois-je suivre et est-elle dans l'obligation d'accepter que l'huissier passe ?